

## **Sujet : Registre de gaz à effet de serre : actualisez vos données**

---

Cher représentant autorisé,

Nous tenons à attirer votre attention sur quelques points importants :

### **1. Nouvelle adresse e-mail**

Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a modifié ses adresses e-mail. C'est ainsi que l'adresse [climateregistry@health.fgov.be](mailto:climateregistry@health.fgov.be) a été remplacée par **[climateregistry@environment.belgium.be](mailto:climateregistry@environment.belgium.be)**.

Vous pourrez donc maintenant recevoir des e-mails officiels de l'administrateur du registre à partir de cette nouvelle adresse, comme c'est le cas pour celui-ci.

Notre adresse helpdesk n'a pas changé. Si vous avez une question à poser par e-mail, nous vous demandons, comme auparavant, de toujours utiliser **[helpdesk@climateregistry.be](mailto:helpdesk@climateregistry.be)** pour nous la transmettre.

Cette adresse est par ailleurs la deuxième adresse officielle à partir de laquelle vous pouvez recevoir des messages de notre part.

**En ce qui concerne le registre, n'accordez aucune confiance à des e-mails provenant d'autres adresses !** Il est en effet toujours possible que des fraudeurs essaient d'envoyer des messages en notre nom.

**[www.climateregistry.be](http://www.climateregistry.be)** reste le seul site web pour le registre belge ; cela sera toujours le cas après la migration (voir le point 2 ci-dessous).

Chaque fois que vous avez un doute sur la provenance d'une communication de notre part, nous vous conseillons de consulter notre site web [www.climateregistry.be](http://www.climateregistry.be) (vous pourrez par exemple y trouver une copie de ce mail) ou nous contacter.

### **2. Transfert vers un registre européen centralisé**

A partir de 2012, tous les registres européens seront intégrés dans un seul système (le Consolidated System of European Registries ou CSEUR). L'administrateur du registre belge restera cependant totalement responsable de la gestion administrative, du helpdesk et des contacts avec les utilisateurs. La Commission européenne reprendra uniquement l'hébergement et le développement du logiciel registre (voir notre site web pour plus d'infos).

La Commission Européenne nous oblige, avant cette migration, à procéder à l'actualisation de tous les comptes et à demander certaines données supplémentaires.

**Nous vous demandons donc avec insistance de veiller à effectuer les actions suivantes :**

1. Contrôlez votre accès au registre et veillez à ce que les question et réponse secrètes soient bien introduites.
2. Remplacez les représentants autorisés si nécessaire. Les représentants non actifs disparaîtront dans le nouveau système !
3. Veillez à ce que toutes les données du compte dans le registre soient correctes. Contrôlez soigneusement les adresses e-mail, et ce, afin de ne rater aucun changement ou information complémentaire importante !

4. Introduisez dans le registre les nouvelles données exigées pour chaque représentant :
  - Un numéro de gsm, y inclus le code pays (vous recevrez des codes sur celui-ci pour votre accès sécurisé dans le nouveau système !);
  - La date de naissance, le pays et le lieu de naissance.
5. Ajoutez un **extrait du casier judiciaire** (l'ancien certificat de bonne vie et mœurs) pour chaque représentant.

Pour plus d'informations à ce sujet et concernant les procédures à suivre en cas de changements dans les données de votre compte, nous vous renvoyons au site web [www.climateregistry.be](http://www.climateregistry.be) et au manuel utilisateur.

**Si une seule des données énumérées ci-dessus est manquante, il ne sera pas possible de migrer vos données vers le nouveau système et vous n'aurez donc plus d'accès à votre compte!**

Veillez dans tous les cas et ce, avant le 23 novembre :

- introduire toutes les modifications de données dans le registre,
- imprimer le fichier PDF résultant de cette introduction et le signer aux endroits prévus,
- nous renvoyer ce fichier PDF accompagné de tous les documents requis, en y incluant l'extrait du casier judiciaire.

Attention : si ces opérations n'ont pas été effectuées avant le 23 novembre, nous devons préventivement geler votre (vos) compte(s) de dépôt !

PS: Nous voulons également vous informer du fait que la semaine prochaine (du 31 octobre au 4 novembre inclus), le helpdesk ne sera exceptionnellement pas accessible. Vous pouvez envoyer vos demandes par e-mail. Nous y répondrons le plus rapidement possible après le congé de Toussaint.

Avec mes meilleures salutations,

**Rose-Marie Rauw**  
**helpdesk**

---

#### **GREENHOUSE GAS REGISTRY HELPDESK**

opening hours on working days  
from 9:30 - 12 am  
public website: [www.climateregistry.be](http://www.climateregistry.be)

e-mail: [helpdesk@climateregistry.be](mailto:helpdesk@climateregistry.be)  
telephone : ++ 32 2 524 95 44  
fax : ++ 32 2 524 96 32

---

#### **THE REGISTRY ADMINISTRATOR**

FOD VVVL - DG Environment  
Climate Change Division  
Eurostation Building  
Victor Hortaplein 40 - bus 17  
1060 Brussels  
Belgium

---